

SOMMAIRE DU FONDS

Actions de Fondation de catégorie A, série 1 et série 2

au 23 juin 2026 à la suite de l'exercice terminé le 31 mai 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur Fondation, créé à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux en vertu de la *Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi* (la « Loi »), que vous devriez connaître. **Avant d'investir dans les actions du Fonds, évaluez si l'investissement cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Un placement dans le Fonds constitue un investissement en vue de la retraite et ne pourra généralement pas être racheté avant celle-ci.

Un investisseur ne devrait pas investir dans le Fonds s'il a besoin d'un placement liquide. Contrairement aux parts de fonds communs de placement (« FCP »), habituellement rachetables en tout temps, les actions du Fonds ne peuvent être rachetées ou achetées de gré à gré que dans les cas prévus par la Loi et, pour un rachat retraite, préretraite ou 65 ans, après une détention minimale de 2 à 5 ans. Leur valeur est évaluée 2 fois par année, généralement en juin et en décembre, alors que l'évaluation est quotidienne pour les FCP. Aucun marché n'existe pour la négociation des actions, sous réserve des droits prévus par la Loi. Ceci a une incidence sur la liquidité du placement.

Bref aperçu au 31 mai 2026

DATE DE MISE EN VENTE INITIALE: 24 janvier 1996	GESTIONNAIRE DU FONDS: 9525-9495 Québec inc. aussi connu comme étant Le Regroupement entre Bâtirente et Fondation
ACTIF NET DU FONDS: 4,54 milliards \$	ADMISSIBILITÉ AUX RÉGIMES D'ÉPARGNE: REER (série 1) et non enregistré (série 2)
RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES: 2,33 %	MODES DE SOUSCRIPTION: Retenue sur le salaire, versements périodiques et versement unique (lorsque offert).
RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES PROPRES AUX ACTIVITÉS DE FONDATION: 2,23 %	PLACEMENT MINIMUM: 10 \$ par souscription
	DISTRIBUTION: Aucun dividende

La mission de Fondation en deux volets:

- Soutenir les travailleuses et les travailleurs du Québec dans leurs efforts pour épargner davantage pour leur retraite**, notamment par de la sensibilisation et par l'offre d'un produit d'épargne accessible;
- Canaliser cette épargne accumulée au bénéfice économique, social et environnemental du Québec**, en l'investissant selon une approche soucieuse de répondre aux besoins des personnes tout en protégeant l'environnement et en respectant les limites des écosystèmes naturels.

Dans quoi Fondation investit-il?

Fondation peut investir dans toute entreprise, et ce, peu importe le secteur d'activité. Les investissements en capital de développement, **au cœur de la mission de Fondation**, sont axés principalement sur l'activité économique réelle des PME québécoises et sont réalisés auprès d'entreprises cotées et privées, ainsi que de fonds partenaires ou spécialisés.

La proportion des **investissements en capital de développement** admissibles au sens de la Loi doit représenter au moins **65% de l'actif net** moyen du Fonds calculé sur trois ans. Au 31 mai 2026, Fondation respectait cette norme et ne prévoit aucune difficulté à la respecter pour l'année suivante.

Répartition des actifs de Fondation

Les actifs de Fondation sont diversifiés et divisés en 2 grandes catégories :

Investissements en capital de développement :

- ▶ les participations directes en entreprise ▶ un portefeuille de titres d'entreprises québécoises publiques cotées en bourse
- ▶ les souscriptions à des fonds partenaires ou spécialisés.

% INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

17,8 %	Finances, immobilier et services aux collectivités
16,8 %	Technologies de l'information, communications et santé
14,1 %	Industries
10,7 %	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base
3,0 %	Énergie et matériaux

62,4%

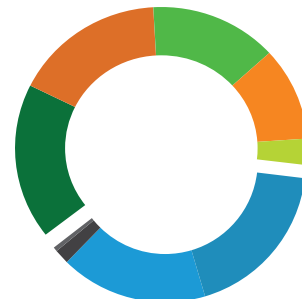
Les autres investissements (placements) :

- ▶ constitués essentiellement d'actifs financiers liquides.

% AUTRES INVESTISSEMENTS

18,5 %	Fonds d'actions mondiales (tous pays)
16,9 %	Obligations et autres titres à revenu fixe
1,7 %	Fonds à rendement absolu et stratégie alternatives
0,5 %	Marché monétaire et instruments financiers dérivés

37,6%



Le graphique présente la répartition des actifs du Fonds au 31 mai 2026, selon une base d'engagement, qui illustre l'exposition maximale, si tous les montants engagés sont effectivement déboursés. Cette répartition évoluera au fil du temps.

25 principaux placements

Investissements en capital de développement

13 émetteurs représentant collectivement

14,7 % de l'actif net de Fondation présentés en ordre alphabétique :

- ▶ Boralex inc.
- ▶ Centre agricole J.L.D. inc. (via 9388-7628 Québec inc.)
- ▶ Équisoft inc.
- ▶ Fonds immobilier Durabilier, s.e.c.
- ▶ Groupe Grandio (13401537 Canada inc.)
- ▶ Groupe WSP Global inc.
- ▶ Le Groupe Master inc.
- ▶ Novacap TMT V Co-Investissement (Logibec), s.e.c.
- ▶ Savaria corporation
- ▶ Société immobilière Solar, s.e.c.
- ▶ Tecsys inc.
- ▶ Telecon inc.
- ▶ Teralys Capital Fonds d'innovation 2018, s.e.c.

Autres investissements

12 émetteurs représentant collectivement

36,5 % de l'actif net de Fondation présentés en ordre alphabétique :

- ▶ Fonds AlphaFixe Obligations vertes
- ▶ Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Monrusco Bolton
- ▶ Fonds ELS BMP S.E.C.
- ▶ Fonds Hexavest actions mondiales ESG Systématique
- ▶ Fonds institutionnel dette des pays émergents Franklin Templeton
- ▶ Fonds Investi RF
- ▶ Fonds Mirova d'obligations mondiales vertes – Canada
- ▶ Fonds Obligations Durables Bonifiées Nymbus
- ▶ Fonds Triasima actions mondiales tous les pays sans énergie fossile
- ▶ Gouvernement du Canada
- ▶ Mirova actions mondiales durables
- ▶ Province de l'Ontario

Des milliards investis, des milliers d'entreprises d'ici

1574

NOMBRE D'ENTREPRISES APPUYÉES
PAR LES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL
DE DÉVELOPPEMENT

3,15 G \$

INVESTISSEMENTS
EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT
(incluant les engagements, les garanties
et les cautionnements)

Principaux risques

Les principaux risques associés aux actions de Fondation sont a) les risques liés aux caractéristiques des actions, dont le fait qu'il n'existe aucun marché public pour les actions et que celles-ci ne peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'un achat de gré à gré que dans certaines circonstances, b) les risques liés aux investissements effectués par le Fonds dont la possibilité que ceux-ci ne produisent pas les rendements prévus, et c) les risques découlant des opérations courantes du Fonds, incluant son gestionnaire, dont le risque de pertes pouvant résulter de défaillances dans les opérations. Les principaux risques sont décrits à la rubrique 8 du prospectus accessible au fondaction.com/prospectus

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds d'investissement, Fondation n'offre aucune garantie. La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Toutefois, les crédits d'impôt déjà obtenus sont acquis.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement annuel à l'actionnaire de Fondation au cours des 10 dernières années, après déduction des frais, mais sans tenir compte des crédits d'impôt. Ces frais diminuent le rendement à l'actionnaire du Fonds.

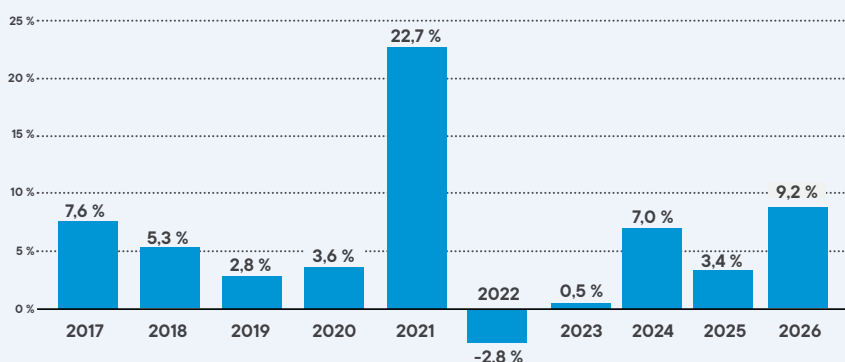
Il est important de noter que le rendement à l'actionnaire passé de Fondation n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 31 mai 2026, le rendement annuel composé à l'actionnaire du Fonds s'établissait à **5,7 % pour les 10 dernières années**, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans ces actions il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 749 \$.

Rendements annuels

Le graphique montre le rendement annuel à l'actionnaire du Fonds et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les **10 derniers exercices terminés** au 31 mai. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à l'action de Fondation, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Sur une base d'exercice, la valeur de l'action de Fondation a diminué un exercice au cours de ces 10 dernières années.

Le prix de l'action est évalué deux fois par année.

À qui Fondation est-il destiné?

À toute personne âgée de 18 ans ou plus résidente du Québec **généralement en mesure de conserver ses actions jusqu'à la retraite** ou pour une période minimale et qui a une certaine tolérance au risque, notamment :

- ▶ aux travailleuses et travailleurs qui veulent **favoriser des investissements dans des entreprises en vue de promouvoir au Québec la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois** de qualité dans une perspective de développement durable ;
- ▶ aux personnes qui souhaitent que leur **épargne contribue à la transformation positive** de la société par une **économie plus équitable, inclusive, verte et performante** ;
- ▶ aux **Québécoises et Québécois** qui recherchent un **placement admissible au REER** et offrant (REER ou non enregistré), un **attrait fiscal additionnel** sous forme de crédits d'impôt, sous réserve de leur admissibilité.

Les actions de Fondation sont-elles rachetables?

Un actionnaire peut demander à son gré le rachat de ses actions dans les circonstances prévues par la Loi. Également, dans les circonstances prévues à des politiques adoptées par le conseil d'administration du Fonds et approuvées par le ministre des Finances du Québec, un actionnaire et Fondation peuvent aussi convenir de procéder à un achat de gré à gré et Fondation peut racheter à son gré les actions d'un actionnaire.

Pour un rachat retraite, préretraite ou 65 ans, une durée minimale de détention des actions s'applique. En fonction de la date du rachat, cette durée minimale de détention peut varier entre 2 et 5 ans.

Pour connaître en détail les exigences et les preuves requises pour chaque critère, consultez les annexes du prospectus au fondaction.com/prospectus. Le service aux actionnaires de Fondation peut également vous fournir davantage d'information sur les événements et les options possibles en matière de rachat ou d'achat des actions.

CRITÈRES DE RACHAT AU GRÉ DE L'ACTIONNAIRE

- ▶ 65 ans ▶ Retraite ou préretraite ▶ Invalidité grave et prolongée ▶ Décès
- ▶ Décès du cotisant à un REER au profit du conjoint ▶ Rachat dans les 60 jours de la souscription ▶ Échéance du REER

CRITÈRES D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ

- ▶ Rachat de crédits de rente ▶ Accession à la propriété (RAP) ▶ Maladie terminale
- ▶ Inadmissibilité aux crédits d'impôt ▶ Injection de capitaux ▶ Émigration du Canada
- ▶ Diminution des revenus familiaux ▶ Recours exercé par un créancier
- ▶ Dépense extraordinaire et imprévue nécessaire à la santé ▶ Sinistre
- ▶ Retour aux études / REEP ▶ Diminution des revenus nets ou bruts

Un mot sur la fiscalité

- ▶ Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos souscriptions aux actions de Fondation sont admissibles aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral et aux déductions applicables aux REER.
- ▶ Le montant maximal admissible donnant droit aux crédits d'impôt est de 5 000 \$ par année.
- ▶ Les situations aux termes desquelles vous ne seriez pas admissible aux crédits d'impôt sont détaillées à la rubrique 9.1 du prospectus accessible au fondaction.com/prospectus et comprennent, sans s'y limiter, le fait d'avoir atteint l'âge de 65 ans ou d'avoir racheté des actions pour cause de retraite, préretraite ou invalidité ou, pour les crédits d'impôt demandés à compter de l'année d'imposition 2027, le fait d'avoir un revenu imposable excédant le seuil prescrit. Un résumé de ces situations est également disponible au fondaction.com/credits-dimpot.
- ▶ Le rachat ou l'achat de gré à gré de vos actions de Fondation engendre une disposition de vos actions aux fins fiscales, de sorte qu'un gain ou une perte en capital peut survenir si la valeur de vos actions au moment du rachat ou de l'achat de gré à gré ne correspond pas à leur coût d'acquisition et qu'elles n'étaient pas enregistrées dans un REER.

Combien cela coûte-t-il ?

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de catégorie A Série 1 et Série 2 du Fonds.

FRAIS PAYABLES PAR L' INVESTISSEUR

au 31 mai 2026

•Frais adhésion pour un nouvel actionnaire	Aucuns
•Frais annuels	Aucuns
•Frais de rachat ou cession	Aucuns
•Frais de transfert dans un REER	Aucuns
•Frais d'ouverture d'un REER	Aucuns

FRAIS DE FONDATION

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement à l'actionnaire de Fondation. Les frais de Fondation, incluant le ratio des charges opérationnelles totales de 2,33 % et le ratio des frais d'opération de 0,00 % correspondent, au 31 mai 2026, à 23,30 \$ sur une tranche de 1 000 \$ investie. Le ratio des charges opérationnelles totales propres aux activités de Fondation s'établit, pour sa part, à 2,23 %, soit 22,30 \$ par tranche de 1 000 \$. Fondation prévoit payer les frais relatifs à la présente émission à même son fonds de roulement, à titre de charges opérationnelles.

Et si je change d'idée ?

Fondation est tenu de racheter vos actions, à votre demande, au prix d'acquisition, pourvu que vous en fassiez la demande par écrit dans les 60 jours suivant la date de votre souscription ou de votre première retenue sur le salaire, selon le cas, en complétant le formulaire de Fondation « Demande de rachat – Rachat 60 jours ».

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous au prospectus ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements



Service aux actionnaires

2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103,
Montréal (Québec) H2K 4S3
Téléphone: 514 525-5505 • Sans frais: 1 800 253-6665
fondaction.com

Ce document renferme des renseignements essentiels sur Fondation que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, visitez le fondaction.com/prospectus ou contactez-nous.